

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le Jeudi 20 Mars 2025 à 20h00.

### Ordre du jour :

2025-14 : Bilan financier 2024 de la cantine mutualisée avec les communes de Grazay et La Chapelle au Riboul

2025-15 : Contribution 2025 de la cantine mutualisée avec les communes de Grazay et La Chapelle au Riboul

2025-16 : Affectation du résultat 2024

- a) Budget commune
- b) Budget assainissement

2025-17 : Vote des taux

2025-18 : Vote du budget primitif 2025

- a) Budget commune
- b) Budget assainissement
- c) Budget lotissement

- Questions diverses :

- Travaux de voirie carrefour de l'église
- Changement des horaires de la déchetterie

- Dates à retenir :

- Commission communale des impôts directs : Lundi 24 Mars 2025 à 14h00 ;
- Conseil municipal des jeunes : Mardi 01 Avril 2025 ;
- Act'ENR : jeux de rôles sur les énergies renouvelables : Mardi 08 Avril 2025 à 20h00 à la salle de Jublains (animation sur inscription) ;
- Chantier argent de poche : du 09 au 11 Avril 2025 de 13h00 à 16h00 ;
- Marche aux déchets : Samedi 12 Avril 2025 de 10h00 à 12h00 ;
- Convocation du conseil municipal des jeunes au conseil municipal : Jeudi 17 Avril 2025 à 19h30

Prochain conseil municipal : Jeudi 17 Avril 2025 à 19h30

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures, le conseil Municipal de Jublains légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M RONDEAU Alain, Maire de la commune de Jublains.*

*Etaient présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Frédéric Ansquer, Djamel Bounadja, Cédric Chardron, Astrid Fraudin*

*Absents excusés : Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Antonin Leprince, Ophélie Breton*

*Antonin Leprince donne pouvoir à Eric Chemineau.*

*Secrétaire de séance : Astrid Fraudin*

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

NEANT

## 2025-14 : BILAN FINANCIER 2024 DE LA CANTINE MUTUALISEE AVEC LES COMMUNES DE GRAZAY ET LA CHAPELLE AU RIBOUL

Dossier présenté par Monsieur Rondeau et Madame Hubert

20h10 : Arrivée d'Amélie Legendre qui prend part aux débats et aux délibérations

Le 27 février dernier, les communes de Jublains, Grazay et La Chapelle au Riboul se sont rencontrées pour faire le bilan financier 2024 de la mutualisation de la cantine.

Le bilan financier 2024 révèle un coût global de 128 704,45 €. Ce qui représente une contribution annuelle de 44 141 € pour Grazay et 32 750 € pour La Chapelle au Riboul.

La commune de Grazay a réglé à la commune de Jublains la somme de 44 117,49 € pour l'année 2024. Il reste donc à régler la somme de 23,79 €.

La commune de La Chapelle au Riboul a réglé à la commune de Jublains la somme de 28 397,76 € et a eu à sa charge la somme de 2 343,16 € pour l'année 2024. Il reste donc à régler la somme de 2 009,30 €.

*Le prévisionnel de repas de 2024 était de 25 115 repas. Le nombre réel de repas est de 26 438.*

*Le coût d'alimentation est stable malgré l'augmentation des coûts.*

*Le coût de temps de transport était prévu pour 1h par jour, au réel il s'agit d'1h15.*

Part variable	Nombre repas	Pourcentage	
Grazay	9 398	35.55%	9 890
Jublains	10 506	39.74%	9 802
La Chapelle au Riboul	6 534	24.71%	5 423
<b>Total</b>	<b>26 438</b>	<b>100%</b>	<b>25 115</b>

Dépenses	Montant		Prévisionnel (25 115 repas)	
Alimentation	56 421.07 €	2.13 €	53 310.30 €	2.12 €
Eau	706.38 €	0.03 €	645.49 €	0.03 €
Electricité	5 480.78 €	0.21 €	6 076.43 €	0.24 €
Contrôles	837.27 €	0.03 €	768.39 €	0.03 €
Gaz	1 128.54 €	0.04 €	1 362.15 €	0.05 €
<b>SOUS TOTAL CHARGES FIXES</b>	<b>64 574.04 €</b>	<b>2.44 €</b>	<b>62 182.75 €</b>	<b>2.48 €</b>
Cuisinier	41 458.35 €	1.57 €	40 556.22 €	1.61 €
Aide cantine 4h/jour	13 872.65 €	0.52 €	12 734.40 €	0.51 €
<b>SOUS TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>55 331.00 €</b>	<b>2.09 €</b>	<b>53 290.62 €</b>	<b>2.12 €</b>
Temps de transport 1h15/jour	3 848.74 €	0.15 €	2 734.91 €	0.11 € Sur prévisionnel, 1h par jour de transport
Coût de transport	1 825.60 €	0.07 €	2 008.40 €	0.08 €
CNAS / Assurance du personnel	3 125.08 €	0.12 €	2 106.75 €	0.08 €
<b>SOUS TOTAL CHARGES SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>8 799.42 €</b>	<b>0.33 €</b>	<b>6 850.05 €</b>	<b>0.27 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>128 704.45 €</b>	<b>4.87 €</b>	<b>122 323.43 €</b>	<b>4.87 €</b>

	Total dépenses	Clé répartition variable 1 (selon population municipale INSEE)	Clé répartition variable 2 (selon richesse de commune DGCL)	Clé répartition fixe (selon nombre de repas consommé)	Contribution 2024	Pourcentage par rapport coût total	Montant réglé par les communes	Différence due/mdue
GRAZAY	- €	33.25%	29.51%	35.55%	44 141 €	34.30%	44 117.49 €	23.79 €
JUBLAINS	128 704.45 €	40.23%	42.71%	39.74%	51 813 €	40.26%		
LA CHAPELLE AU RIBOUL	2 343.16 €	26.53%	27.78%	24.71%	32 750 €	25.45%	28 397.76 €	2 009.30 €
Total	131 047.62 €	100%	100%	100%	128 704 €	100%		

Monsieur Rondeau remercie Amélie Legendre pour ses relations avec la cantine et pour le copil. Il remercie également Nathalie Hubert et Amandine Chauvière pour la présentation chiffrée. Madame Hubert et Monsieur Rondeau saluent au passage Monsieur Jarry Pascal, cuisinier, pour avoir maîtrisé avec rigueur le coût des matières sans dénaturée la qualité des repas.

Les trois communes se sont mises d'accord pour que la régularisation soit faite

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adopter cette proposition ;

- *D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants aux communes de Grazay (23,79 €) et La Chapelle au Riboul (2 009,30 €).*

## 2025-15 : CONTRIBUTION 2025 DE LA CANTINE MUTUALISEE AVEC LES COMMUNES DE GRAZAY ET LA CHAPELLE AU RIBOUL

*Dossier présenté par Madame Legendre et Madame Hubert*

20h15 : Arrivée de Pierrick Tranchevent qui prend part aux débats et aux délibérations

Le 27 février dernier, les communes de Jublains, Grazay et La Chapelle au Riboul se sont rencontrées pour présenter le coût prévisionnel 2025 de la cantine mutualisée.

Le coût prévisionnel 2025 s'élève à 134 503,96 €. Ce qui représente une contribution prévisionnelle annuelle de 45 004 € pour Grazay (soit 3 750,33 € par mois) et 32 518 € pour La Chapelle au Riboul (soit 2 709,83 € par mois).

*Le prévisionnel 2025 de repas est de 26 200. Le coût prévisionnel du repas est de 5,13 € (contre 4,87 € pour le réel de 2024).*

Part variable	Nombre repas	Pourcentage		
Grazay	9 000	34.35%		
Jublains	11 200	42.75%		
La Chapelle au Riboul	6 000	22.90%		
<b>Total</b>	<b>26 200</b>	<b>100%</b>		

Dépenses	Montant		Réel 2024 [26 438 repas]	
Alimentation	57 500.00 €	2.19 €	56 421.07 €	2.13 €
Eau	720.51 €	0.03 €	706.38 €	0.03 €
Electricité	5 590.39 €	0.21 €	5 480.78 €	0.21 €
Contrôles	854.02 €	0.03 €	837.27 €	0.03 €
Gaz	1 151.11 €	0.04 €	1 128.54 €	0.04 €
<b>SOUS TOTAL CHARGES FIXES</b>	<b>65 816.03 €</b>	<b>2.51 €</b>	<b>64 574.04 €</b>	<b>2.44 €</b>
Cuisinier	43 000.00 €	1.64 €	41 458.35 €	1.57 €
Aide cantine 5h/jour	16 852.01 €	0.64 €	13 872.65 €	0.52 €
<b>SOUS TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>59 852.01 €</b>	<b>2.28 €</b>	<b>55 331.00 €</b>	<b>2.09 €</b>
Temps de transport 1h15/jour	3 848.74 €	0.15 €	3 848.74 €	0.15 €
Coût de transport	1 862.11 €	0.07 €	1 825.60 €	0.07 €
CNAS / Assurance du personnel	3 125.08 €	0.12 €	3 125.08 €	0.12 €
<b>SOUS TOTAL CHARGES SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>8 835.93 €</b>	<b>0.34 €</b>	<b>8 799.42 €</b>	<b>0.33 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>134 503.96 €</b>	<b>5.13 €</b>	<b>128 704.45 €</b>	<b>4.87 €</b>

	Total dépenses	Clé répartition variable 1 (selon population municipale INSEE)	Clé répartition variable 2 (selon richesse de commune DGCL)	Clé répartition fixe (selon nombre de repas consommé)	Contribution 2025	Pourcentage par rapport coût total	Contribution 2024	Evolution entre 2024 et 2025
GRAZAY	- €	33.25%	29.51%	34.35%	45 004 €	33.46%	44 141 €	1.96%
JUBLAINS	134 503.96 €	40.23%	42.71%	42.75%	56 982 €	42.36%	51 813 €	9.98%
LA CHAPELLE AU RIBOUL	- €	26.53%	27.78%	22.90%	32 518 €	24.18%	32 750 €	-0.71%
Total	134 503.96 €	100%	100%	100%	134 504 €	100%	128 704 €	4.51%

Il est donc demandé aux communes de régler cette nouvelle contribution à compter du mois d'Avril 2025.

*Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal décide :*

- *D'adopter cette proposition ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres mensuels aux communes de Grazay et La Chapelle au Riboul.*

## 2025-16 : AFFECTATION DU RESULTAT

a) Budget commune

*Dossier présenté par Madame Hubert*

Le compte administratif 2024 présente un excédent d'investissement de 25 486,58 € et un excédent de fonctionnement de 71 155,21 €.

Section investissement	
Déficit au budget 2024	73 752,02 €
Résultat investissement 2024	25 486,58 €
Déficit au budget 2025	48 265,44 €
Section fonctionnement	
Excédent au budget 2024	160 072,93 €
Résultat fonctionnement 2024	71 155,21 €
Excédent au budget 2025 avant affectation obligatoire	231 228,14 €
Affectation 1068 obligatoire au budget 2025	-48 265,44 €
Excédent au budget 2025 après affectation obligatoire	182 962,70 €

*Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :*

- *De reporter le déficit d'investissement au 001 « Déficit antérieur reporté » pour la somme de 48 265,44 € en section d'investissement dépenses ;*
- *De porter la somme de 48 265,44 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement recettes ;*
- *De reporter au 002 « Excédent antérieur reporté » la somme de 182 962,70 € en section de fonctionnement recettes.*

#### 2025-16 : AFFECTATION DU RESULTAT

##### b) Budget assainissement

*Dossier présenté par Madame Hubert*

Le compte administratif 2024 présente un déficit d'investissement de 3 910,85 € et un excédent de fonctionnement de 4 148,93 €.

Section investissement	
Excédent au budget 2024	20 978,27 €
Résultat investissement 2024	-3 910,85 €
Excédent au budget 2025	17 067,42 €
Section fonctionnement	
Excédent au budget 2024	32 381,57 €
Résultat fonctionnement 2024	4 148,93 €
Excédent au budget 2025 avant affectation obligatoire	36 530,50 €
Affectation 1068 obligatoire au budget 2025	0,00 €
Excédent au budget 2025 après affectation obligatoire	36 530,50 €

*Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :*

- *De reporter l'excédent d'investissement au 001 « Excédent antérieur reporté » pour la somme de 17 067,42 € en section d'investissement recettes ;*
- *De reporter au 002 « Excédent antérieur reporté » la somme de 36 530,50 € en section de fonctionnement recettes.*

#### 2025-17 : VOTE DES TAUX 2025

*Dossier présenté par Madame Hubert*

Pour rappel, il avait été évoqué d'augmenter les taux progressivement tous les ans plutôt qu'une hausse importante dans plusieurs années.

Nous vous proposons plusieurs simulations pour le vote des taux : un maintien des taux, une augmentation de 1 % ou une augmentation de 2 % du taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie et de la taxe d'habitation.

### Maintien du taux

	Base 2024	Taux 2024	Produits reçus en 2024	Base prévisionnelle 2025	Taux 2024	Produits espérés en 2025	Différence produits entre base 2024 et 2025	
Taxe foncière bâtie	502 498	46,07	231 501	513 400	46,07	236 523	+ 5 022	
Taxe foncière non bâtie	278 940	36,28	101 199	283 700	36,28	102 926	+ 1 727	
Taxe d'habitation	136 180	16,05	21 857	118 100	16,05	18 966	-2 902	
	Total		354 557		Total		358 404	+ 3 847

Monsieur Rondeau fait remarquer au conseil que la base de la taxe d'habitation est en baisse car il y a eu beaucoup d'erreurs en 2024. La base manquante de la taxe d'habitation 2025 est éventuellement dans la base de la taxe foncière bâtie.

Les bases ont augmenté de 1,70 %.

### Augmentation du taux de 1 %

	Base 2024	Taux 2024	Produits reçus en 2024	Base prévisionnelle 2025	Hausse de 1 %	Produits espérés en 2025	Différence produits entre base 2024 et 2025	
Taxe foncière bâtie	502 498	46,07	231 501	513 400	46,53	238 885	+ 7 384	
Taxe foncière non bâtie	278 940	36,28	101 199	283 700	36,64	103 948	+ 2 749	
Taxe d'habitation	136 180	16,05	21 857	118 100	16,21	19 144	-2 713	
	Total		354 557		Total		361 977	+ 7 420

### Augmentation du taux de 2 %

	Base 2024	Taux 2024	Produits reçus en 2024	Base prévisionnelle 2025	Hausse de 2 %	Produits espérés en 2025	Différence produits entre base 2024 et 2025
Taxe foncière bâtie	502 498	46,07	231 501	513 400	46,99	241 247	+ 9 746
Taxe foncière non bâtie	278 940	36,28	101 199	283 700	37,01	104 997	+ 3 798
Taxe d'habitation	136 180	16,05	21 857	118 100	16,37	19 333	-2 524
		Total	354 557		Total	365 577	+ 11 020

*Après délibérations et à la majorité, le Conseil Municipal valide les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :*

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,53 % ;*
- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,64 % ;*
- *Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 16,21 %.*

### **2025-18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

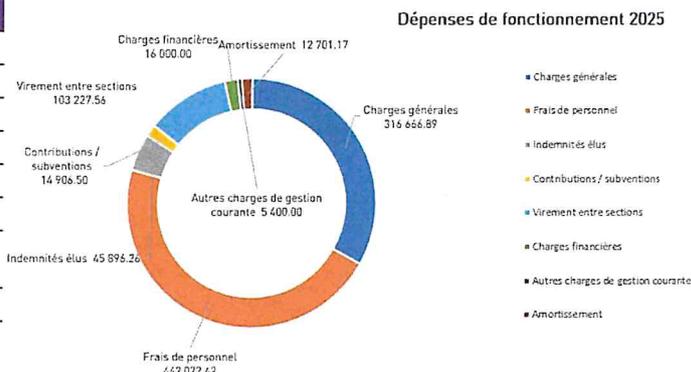
#### **A) BUDGET COMMUNE**

*Dossier présenté par Madame Hubert*

Avant la présentation du budget, il a été présenté au conseil municipal le tableau récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2025.

# Dépenses de fonctionnement

Section	Montant
Charges générales	316 666,89 €
Frais de personnel	442 072,42 €
Indemnités élus	45 896,26 €
Contributions / subventions	14 906,50 €
Virement entre sections	103 227,56 €
Charges financières	16 000,00 €
Autres charges de gestion courante	5 400,00 €
Amortissement	12 701,17 €
<b>Total</b>	<b>956 870,80 €</b>



En 2024 :

- Dépenses de personnel : 382 550,70 €
  - Recettes de personnel : 116 514,34€
- Soit 30,45 % de remboursement

Augmentation forte de frais de personnel dû à la situation d'une ATSEM :  
Inaptitude à ses fonctions le 11/03/2025

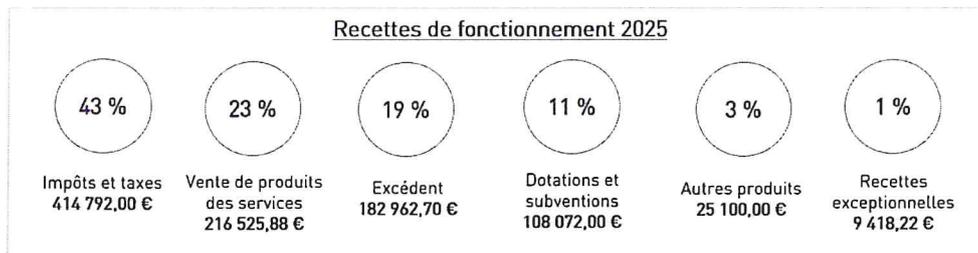
3 options s'offrent à la commune :

- Période de préparation au reclassement pendant 12 mois (coût salarial : 35 125,32 €)
- Période de préparation au reclassement pendant 5 mois (coût salarial : 14 635,55 €)
- Rupture conventionnelle : indemnité mini 12 973 € indemnité maxi 37 923 € + Allocation de retour à l'emploi (montant inconnu)

# Recettes de fonctionnement

Section	Montant
Impôts et taxes	414 792,00 €
Dotations et subventions	108 072,00 €
Excédent résultat	182 962,70 €
Autres produits (locations)	25 100,00 €
Vente de produits des services	216 525,88 €
Recettes exceptionnelles	9 418,22 €
<b>Total général</b>	<b>956 870,80 €</b>

## Recettes de fonctionnement 2025



# Etat endettement



## Etat endettement par exercice - commune Jublains

année	Annuité			capital restant au 31/12 N-1	Montant de la dette/hab (hors emprunt lotissement)
	total	capital	intérêts		
2025	65 568	56 424	9 143	583 528	454 €
2026	75 013	68 566	6 446	527 104	381 €
2027	75 013	69 780	5 233	458 538	293 €
2028	75 013	71 017	3 995	388 758	203 €
2029	75 013	72 278	2 734	317 741	112 €

Dans le capital restant figure l'emprunt du lotissement

Capital restant : 230 164 €  
fin contrat : janv-30

Moyenne départementale  
pour une même strate :  
558 € (en 2021)

# Tableau de prospective

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	637 485	620 564	655 916	710 634	748 638	853 643
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	649 319	694 948	773 272	603 550	819 793	773 908
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	11 834	74 384	117 455	84 916	71 155	- 79 735
Remboursement de dettes banc (chap 16)	94 427	73 578	40 050	49 143	29 186	33 000
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>- 82 592</b>	<b>806</b>	<b>77 405</b>	<b>35 772</b>	<b>41 968</b>	<b>- 112 735</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40 265	58 607	126 565	83 618	35 738	543 150
RECETTES D'INVESTISSEMENT	210 651	102 493	31 866	56 364	16 659	360 226
FONDS DE ROULEMENT	123 955	168 847	151 555	160 072	182 962	0
<b>DETTE RESTANT DUE</b>	<b>660 107</b>	<b>704 044</b>	<b>649 822</b>	<b>612 715</b>	<b>583 528</b>	<b>550 528</b>

**Ratio endettement (maxi environ 1,4)** : 1,02 (2020), 1,01 (2021), 0,84 (2022), 0,76 (2023), 0,71 (2024), 0,71 (2025)

**MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT (MAC)** : 1,1272 (2020), 0,9988 (2021), 0,8999 (2022), 0,9555 (2023), 0,9488 (2024), 1,1457 (2025)  
doit être inférieur à 1

Rigidité des charges structurelles doit être < 0,52 : 0,5035 (2020), 0,5181 (2021), 0,4920 (2022), 0,5386 (2023), 0,5514 (2024), 0,6759 (2025)

**Rigidité des charges structurelles** : mesurer le poids des dépenses de personnel et de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement (chap 012 + chap 16 + chap 66 / total des recettes de fonctionnement) : doit être < à 0,52

**Marge d'Autofinancement Courant (dépendances de fonctionnement + remb dette en capital/recettes de fonctionnement)** : capacité de la commune à couvrir ses dépenses de fonctionnement et le remboursement du capital de la dette par ses recettes de fonctionnement. Doit être < à 1 sinon recettes insuffisantes

**Fonds de Roulement (FDR)** : somme des excédents que la commune a dégagé au cours des exercices

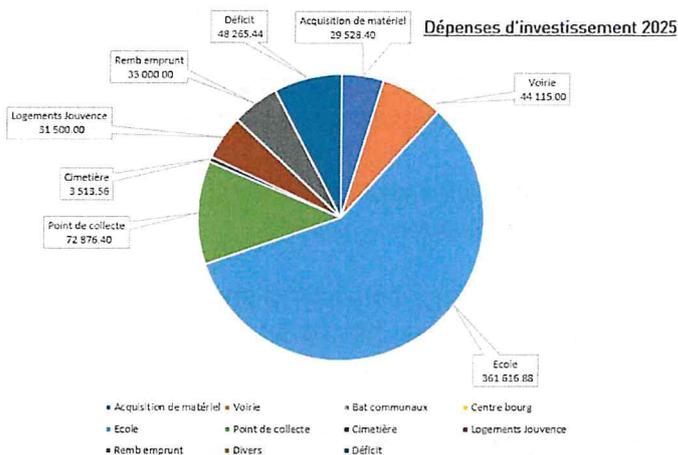
**Variation du Fonds de Roulement** : excédent de fonctionnement annuel - déficit d'investissement annuel

**Capacité d'autofinancement (ou excédent brut de fonctionnement)** : recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement (c'est la capacité de la commune à dégager un surplus sur son fonctionnement pour financer une partie de ses dépenses d'investissement [CAF nette: CAF - remboursement de la dette en capital annuellement])

**Ratio d'endettement (capital restant dû au 01/01 / recettes de fonctionnement)** : mesure le niveau d'endettement de la commune, pour connaître la part des recettes de fonctionnement affectée au remboursement du capital restant dû. C'est un indicateur d'alerte qui permet de savoir combien d'années il faut à la commune pour se désendetter en l'absence de nouveaux projets

## Dépenses d'investissement

Section	Montant
Acquisition de matériel	29 528,40 €
Voirie	44 115,00 €
Bat. Communaux	0,00 €
Centre bourg	0,00 €
Ecole	361 616,88 €
Point collecte	72 876,40 €
Cimetière	3 513,56 €
Logements Jouvence	31 500,00 €
Remb emprunt	33 000,00 €
Divers	0,00 €
Déficit	48 265,44 €
<b>Total général</b>	<b>624 415,68 €</b>



## Recettes d'investissement

Section	Montant
Subventions	347 188,86 €
FCTVA	0,00 €
Taxe d'aménagement	0,00 €
Emprunts	112 696,65 €
Divers	336,00 €
Réserves	48 265,44 €
Virement entre sections	103 227,56 €
Amortissement	12 701,17 €
<b>Total général</b>	<b>624 415,68 €</b>

### Recettes de fonctionnement 2025



Commune	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2025	624 415,68	624 415,68	956 870,80	956 870,80

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs du personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 % ;
- Investissement : 7,50 %

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De voter le budget présenté ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans les limites suivantes :
  - Fonctionnement : 7,50 % ;
  - Investissement : 7,50 %.

## 2025-18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

### B) BUDGET ASSAINISSEMENT

Dossier présenté par Madame Hubert

Assainissement	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2025	49 746,51	49 746,51	61 079,09	61 079,09

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget présenté ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

## 2025-18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

### C) BUDGET LOTISSEMENT

Dossier présenté par Madame Hubert

Lotissement	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2025	209 990,14	209 990,14	209 995,14	209 995,14

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget présenté ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

#### Questions diverses :

- ✚ Travaux de voirie carrefour de l'église

Les travaux de voirie du carrefour de l'église devaient avoir lieu pendant les vacances scolaires de Pâques. Les travaux auront finalement lieu les 03 et 04 Avril 2025 en raison de la course cycliste Tour Pays de la Loire qui traverse la commune le 10 Avril.

- ✚ Changement des horaires de la déchetterie

Depuis le 01 Janvier 2025, le point de collecte de Jublains a perdu sa benne encombrants. Yoann voit de moins en moins de monde à cause de cela. Monsieur Rondeau, à la demande de Yoann, a proposé des nouveaux horaires au service déchets de Mayenne Communauté qui ont été acceptés.

Période	01/11 au 28/02	01/03 au 30/06 01/09 au 31/10	01/07 au 31/08
Lundi	11h00 – 12h00	10h00 – 12h00	10h00 – 12h00
Mercredi	11h00 – 12h00	10h00 – 12h00	10h00 – 12h00
Samedi	10h00 – 12h00	09h30 – 12h00	08h30 – 11h00

Dates à retenir :

- Commission communale des impôts directs : Lundi 24 Mars 2025 à 14h00 ;
- Conseil municipal des jeunes : Mardi 01 Avril 2025 ;
- Act'ENR : jeux de rôles sur les énergies renouvelables : Mardi 08 Avril 2025 à 20h00 à la salle de Jublains (animation sur inscription) ;
- Chantier argent de poche : du 09 au 11 Avril 2025 de 13h00 à 16h00 ;
- Marche aux déchets : Samedi 12 Avril 2025 de 10h00 à 12h00 ;
- Convocation du conseil municipal des jeunes au conseil municipal : Jeudi 17 Avril 2025 à 19h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 17 Avril 2025 à 19h30

Séance levée à 21h45

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance  
Astrid FRAUDIN

